

## **LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »**

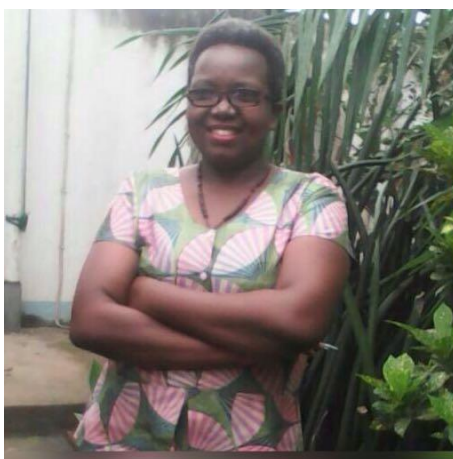
*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

*Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°111 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».*

**Semaine du 21-27 mai 2018**



*En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 27 mai 2018, au moins 491 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.*

<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>PAGES</b>
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i> .....	3
<i>0. INTRODUCTION</i> .....	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i> .....	4
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i> .....	4
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i> .....	4
<i>I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i> .....	5
<i>I.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS</i> .....	5
<i>I.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES ADMINISTRATIFS, DES POLICIERS ET DES AGENTS DU SNR</i> .....	6
<i>I.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i> .....	7
<i>II. VIOLATION DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS</i> .....	8
<i>II. 1. VIOLATION DU DROIT A LA SANTE</i> .....	8
<i>II.2. FAITS SECURITAIRES</i> .....	8
<i>III. CONCLUSION</i> .....	10

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**CDS** : *Centre de Santé*

**CNDD-FDD** : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

**CNI** : *Carte Nationale d'Identité*

**ECOFO** : *Ecole Fondamentale*

**FNL** : *Front National de Libération*

**OPJ** : *Officier de Police Judiciaire*

**PJ** : *Police Judiciaire*

**SNR** : *Service National de Renseignement*

**UPG** : *Université Polytechnique de Gitega*

**UPRONA** : *Union pour le Progrès National*

**VBG** : *Violences Basées sur le Genre*

## ***0. INTRODUCTION***

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 8 personnes tuées dont 2 cadavres retrouvés, 3 torturées, 33 arrêtées arbitrairement et 3 victimes de VBG.

Le phénomène de cadavres retrouvés continue à être observé.

Ce bulletin relève des cas de tuerie, d'enlèvement, de torture et d'arrestation arbitraire dont sont victimes des opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza.

Une vague d'arrestations sur base de vérification des cahiers de ménage est devenue un moyen de rançonnement de la population par des policiers. Des cas d'arrestations liées à la participation à la campagne du « NON » et au vote contre le référendum constitutionnel ont été observés dans différentes provinces du pays.

Des jeunes de la milice Imbonerakure sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

## ***I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME***

### ***I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

#### ***I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES***

##### **Une personne tuée en commune et province Muyinga**

En date du 21 mai 2018, vers 14 heures, au quartier Gasenyi situé à la périphérie du centre urbain de Muyinga, Isaac Sabushimike, âgé de 25 ans, natif de la commune Giteranyi de la même province, motocycliste de transport rémunéré, a été tué par deux personnes qu'il transportait. Selon des sources sur place, les auteurs l'ont par la suite enterré dans une parcelle où il venait de les déposer. La moto de la victime a été par après retrouvée dans la matinée du 22 mai 2018 au quartier Mukoni de la ville de Muyinga. Quatre personnes ont été arrêtées par la police pour enquêtes.

##### **Une personne tuée en commune Mugamba, province Bururi**

En date du 23 mai 2018, Anicet Kanjori, âgé de 62 ans, catéchiste de l'Eglise catholique succursale Burasira, commune Mugamba, province Bururi a été fusillé par des personnes non identifiées en tenues militaires pendant la nuit. Selon des sources sur place, cet incident s'est produit sur la colline Donge-Burasira, où ces malfaiteurs ont également volé des biens des personnes qui étaient dans un bistrot après les avoir obligés de se coucher par terre. Les mêmes sources ajoutent qu'Anicet Kanjori a été tué quand il tentait de se sauver.

##### **Un cadavre retrouvé en commune Buganda, province Cibitoke**

En date du 24 mai 2018, le matin, un corps sans vie de Joseph Niyokwizera a été retrouvé dans un champ de manioc sur la colline Nyamitanga, zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke. Selon des sources sur place, Joseph avait passé la nuit avec ses amis et les circonstances de sa mort sont inconnues.

### **Un corps sans vie retrouvé en commune Mukaza, Bujumbura Mairie**

Dans la matinée du 21 mai 2018, un corps sans vie d'un homme d'une identité inconnue a été découvert devant l'Eglise Pentecôte de Ntahangwa située en commune Mukaza, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, ce cadavre présentait des signes comme s'il avait été sauvagement tué avant de venir le jeter près de cette Eglise.

### **Une personne tuée en commune Mugina, province Cibitoke**

En date du 24 mai 2018, pendant la nuit, un homme du nom de Nicodème Nyandwi a été étranglé, sur la colline Rushimabarimyi, zone Ruziba, commune Mugina, province Cibitoke. Selon des sources sur place, cette personne a été tuée par un groupe de bandits qui sillonnent et qui tuent des gens ou volent leurs biens.

### **Une personne tuée en commune Butaganzwa, province Kayanza**

En date du 26 mai 2018, sur la colline Mufumya, commune Butaganzwa, province Kayanza vers 3 heures du matin, Jérémie Sinzinkayo, cultivateur et membre du parti FNL aile d'Agathon Rwaswa a été tué à coups de machette à son domicile par des gens non identifiés.

## ***1.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES***

### **Une personne enlevée en commune Bugarama, province Rumonge**

En date du 21 mai 2018, vers 23 heures, au quartier Magara II, commune Bugarama, province Rumonge, Abel Nibigira, âgé de 30 ans, membre de la Coalition « Amizero y'Abarundi », a été enlevé chez lui par un groupe de 8 hommes armés de gourdins. Selon des sources sur place, il a été enlevé par des membres de la ligue des jeunes Imbonerakure. Le mobile et le lieu de sa destination restent inconnus.

## ***1.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS***

### **Deux personnes torturées en commune Nyamurenza, province Ngozi**

En date du 21 mai 2018, sur la colline Shoza, commune Nyamurenza, province Ngozi, Privat Mpawenayo et Aloys Miburo, tous membres du parti FNL aile d'Agathon Rwaswa ont été torturés par des jeunes Imbonerakure, Egide Minani alias Mutabazi et Nibitanga, en complicité avec le chef de cette colline. Selon des sources sur place, ils sont victimes de leur appartenance politique.

### **Une personne torturée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

Dans la nuit du 22 mai 2018, sur la colline Kinyinya I, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Jean Pierre Nyandwi, membre de la coalition « Amizero y'Abarundi » a été tabassé par des jeunes Imbonerakure devant le bistrot appartenant à un certain Jean Marie. Selon des sources sur place, Jean Pierre Nyandwi a été arrêté par des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD dont Séverin Bigirimana alias Vétérinaire. Jean Pierre Nyandwi serait accusé d'avoir circulé dans le secteur Kinyinya I alors qu'il habite le secteur Kinyinya II. En le tabassant, ces Imbonerakure lui disaient qu'ils le battraient à chaque fois qu'ils le verront dans ce secteur de Kinyinya I.

#### ***I.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES ADMINISTRATIFS, DES POLICIERS ET DES AGENTS DU SNR***

##### **Une personne arrêtée en commune et province Gitega**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 mai 2018 indique qu'en date du 18 mai 2018, sur la colline Mirama, commune et province Gitega, Janvier Manirakiza, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, a été arrêté par des Imbonerakure près de la zone Mubuga, accusé d'avoir sensibilisé pour voter « NON » le jour du référendum constitutionnel. Selon des sources sur place, il a été détenu au cachot de police de la zone Mubuga puis transféré à Gitega.

##### **Quatre personnes arrêtées en commune Gashikanwa, province Ngozi**

En date du 21 Mai 2018, en commune Gashikanwa, province Ngozi, quatre jeunes Imbonerakure dont Jean Ndikumana, agent de l'Etat-civil et Zabulon Habimana, agent du service foncier, tous de la commune Gashikanwa ont été arrêtés par l'administrateur de la commune Gashikanwa, puis incarcérés au cachot de la police à Ngozi. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir aidé des burundais réfugiés au Rwanda à obtenir des CNI. Cependant, les mêmes sources indiquent qu'ils sont poursuivis pour avoir sensibilisé clandestinement de voter "NON" lors du dernier référendum constitutionnel.

##### **Une personne arrêtée en commune et province Gitega**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 mai 2018 indique qu'en date du 16 mai 2018, sur la colline Zege, commune et province Gitega, Claude Nsavyimana, étudiant à l'UPG, a été arrêté par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, Claude était en possession des mandats d'observation des élections pour le compte de la coalition « Amizero y'Abarundi ». Il a été accusé d'avoir sensibilisé la population à voter « NON » aux élections référendaires. Il a été détenu au commissariat provincial de police à Gitega

##### **Trois personnes arrêtées en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 21 mai 2018, sur la colline Gitanga, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Félix Mbonihankuye, Gaspard Niyonkuru et Jacques, tous membres de la coalition « Amizero y'Abarundi », ont été convoqués, puis conduits au cachot de la commune par Phocas Sindaruhuka, chef de zone Buhiga. Selon des sources sur place, ils sont accusés par le chef de cette colline prénommé Gérard, d'avoir perturbé la sécurité quand ils partageaient la bière au centre de cette colline. Félix et Gaspard ont été libérés en date du 22 mai 2018 mais Jacques a été libéré le 23 mai 2018.

##### **Une personne arrêtée en commune Nyabikere, province Karuzi**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 mai 2018 indique qu'en date du 20 mai 2018, sur la colline Ngugo, zone Maramvya, commune Nyabikere, province Karuzi, un homme prénommé Gervais, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, a été arrêté et conduit au cachot de la commune par l'OPJ prénommé Jean Bosco. Selon des sources sur place, Gervais est accusé de sorcellerie mais il est victime de son appartenance politique.

### **Quatre personnes arrêtées en commune Butaganzwa, province Kayanza**

En date du 26 mai 2018, sur la colline Mufumya, commune Butaganzwa, province Kayanza, des policiers ont effectué une fouille perquisition dans la localité de Rutoke, vers 5 heures du matin. Aucune arme n'y a été trouvée. Quatre personnes, Libère Nzigendako, Jacques Kubwayo, Emmanuel Ntukamazina et Macaire Nsanzerugeze, tous membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa qui n'étaient pas sur les lieux au moment de cette fouille perquisition, ont été arrêtés et incarcérés au cachot de la commune pour des raisons d'enquête. Ils sont soupçonnés de posséder des armes, selon des sources sur place.

### **Quinze personnes arrêtées en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie**

En date du 21 mai 2018, des policiers et des militaires ont fait une fouille perquisition de contrôle des cahiers de ménage et d'irréguliers de la 14<sup>ème</sup> à la 16<sup>ème</sup> avenue de la zone urbaine de Cibitoke côté avenue Kanyoni. Selon des sources sur place, 15 personnes ont été arrêtées et certaines d'entre elles ont donné une rançon aux policiers variant entre 10 000 fbu et 15 000 fbu tandis que d'autres ont été relâchées sur ordre du procureur en commune Ntakangwa en itinérance au cachot de la zone Cibitoke qui les a rejoint dans le quartier sur la 15<sup>ème</sup> avenue.

### **Une personne arrêtée en commune Gishubi, province Gitega**

En date du 23 mai 2018, sur la colline Nyabiraba, commune Gishubi, province Gitega, un certain Dismas a été arrêté et incarcéré dans un cachot de la PJ de Gitega. Il est accusé d'avoir sensibilisé de voter « NON » aux élections référendaires.

### **Une personne arrêtée en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 24 mai 2018, vers 20 heures, à l'hôpital Buhiga, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Phocas Nibaruta, étudiant stagiaire originaire de la commune Rugombo, province Cibitoke, a été arrêté et conduit au cachot du commissariat provincial de la police à Karuzi par le responsable provincial du SNR en connivence avec un comptable de l'hôpital de référence de Karuzi qui a appelé au téléphone ce stagiaire. Le lendemain, le staff de l'hôpital a interrompu les activités pour réclamer la lumière sur cette arrestation qui a perturbé le service de santé.

### **Deux personnes arrêtées en commune Itaba, province Gitega**

En date du 25 mai 2018, en commune Itaba, province Gitega, Mélance Ngenzebuhoro, membre du comité de la jeunesse du parti FNL aile d'Agathon Rwasa et Léonidas Sabokwigura, représentant du parti UPRONA aile de Charles Nditije dans la commune Itaba ont été arrêtés par des policiers. Selon des sources sur place, tous les deux ont sensibilisé la population pour voter « NON » lors de la dernière campagne référendaire. Ils ont été conduits et détenus au commissariat de la police de Gitega.

## ***1.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE***

### **Une personne violée en commune Kibago, province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 mai 2018 indique qu'en date du 16 mai 2018, vers 17 heures, sur la colline Mbizi, commune Kibago, province Makamba, une fillette de 8 ans, P.A., a

été violée par le nommé Mamert Muhoza, âgé de 20 ans. Selon des sources sur place, l'auteur a été appréhendé et conduit au cachot du sous-commissariat de la PJ Makamba pour y être détenu. Les mêmes sources ajoutent que la victime a été conduite au Centre Intégré pour la lutte contre les Violences Sexuelles et celles Basées sur le Genre de l'Hôpital Makamba pour y recevoir des soins.

### **Une personne violée en commune Kibago, province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 mai 2018 indique qu'en date du 20 mai 2018, vers 14 heures, sur la colline Jimbi, sous-colline Kiremba, commune Kibago, province Makamba, la nommée A.A., âgée de 5 ans, a été violée par Vénuste Vyumvuhore, âgé de 16 ans, qui travaillait comme domestique dans leur famille. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du sous-commissariat de la PJ pour y être détenu. Quant à la victime, elle a été conduite au Centre Intégré pour la lutte contre les Violences Sexuelles et celles Basées sur le Genre de l'Hôpital Makamba pour y bénéficier des soins.

### **Tentative de viol et d'assassinat en commune Bugarama, province Rumonge**

En date du 24 mai 2018, Richard Bizindavyi, policier, a tenté de violer une jeune fille détenue dans un cachot à Magara, commune Bugarama, province Rumonge. Selon des sources sur place, cette jeune fille a résisté et ce policier l'a tirée dessus. Elle a été blessée au niveau du ventre. Richard a été condamné à une peine de 20 ans pour tentative d'assassinat.

## ***II. VIOLATION DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS***

### ***II. 1. VIOLATION DU DROIT A LA SANTE***

#### **Carence de médicaments en province Makamba**

Selon une information parvenue à la Ligue Iteka, en date du 25 mai 2018, des patients qui fréquentent les services sanitaires publics se lamentent de la carence de médicaments en province Makamba. Selon des sources sur place, le service de maternité souffre d'un manque criant de médicaments. Selon les prescriptions des médecins, les patients sont obligés d'aller acheter, à des prix exorbitants, le matériel et les médicaments nécessaires dans les pharmacies privées.

Suite à ce manque de médicaments, le principe de la gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes n'est plus assuré.

### ***II.2. FAITS SECURITAIRES***

#### **Une famille malmenée en commune Nyabihanga, province Mwaro**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 mai 2018 indique qu'en date du 16 mai 2018, pendant la nuit, sur la colline Ruhogo, commune Nyabihanga, province Mwaro, des Imbonerakure ont attaqué le ménage de Stany Ntakarutimana, responsable communal du parti FNL aile d'Agathon Rwaswa. Ils ont séquestré sa femme et ses enfants et ont pris une somme de 50 000 fbu. Stany avait déjà pris le large. Il a été accusé de sensibiliser les gens pour voter « NON » au référendum constitutionnel.



### **Une grenade lancée en commune Muhanga, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 mai 2018 indique qu'en date du 20 mai 2018, vers 21 heures, sur la colline Rushubi, commune Muhanga, province Kayanza, une grenade a été lancée chez une femme accusée de sorcellerie. Selon des sources sur place, cette femme a été conduite au cachot de la zone Mubogora pour sa sécurité.

### **Une personne tuée en commune Rusaka, province Mwaro**

En date du 22 mai 2018, Elie Ndikuriyo, âgé de 54 ans, de la colline Rucunda, commune Rusaka, province Mwaro a été tué à coup de petite houe par son fils Richard Niyongendako, âgé de 26 ans. Selon des sources sur place, des conflits fonciers sont à la base de ce meurtre. Son père a vendu un champ de thé sans consentement de sa famille. Le tribunal de grande Instance de Mwaro a infligé à Richard Niyongendako une peine de 20 ans de prison.

### **Une personne blessée en commune Busoni, province Kirundo**

En date du 21 mai 2018, sur la colline Buhoro, commune Bwambarangwe, province Kirundo, une grenade a été lancée au domicile de Ngerageze, membre de la coalition « Amizero y'Abarundi » par un groupe d'Imbonerakure dirigés par le prénommé Edouard, directeur de l'ECOFO Minyago. Selon des sources sur place, il a été poursuivi par ces Imbonerakure lorsqu'il rentrait du cabaret chez Misigaro. Ngerageze a été grièvement blessé au niveau de la jambe et du bras et a été conduit à l'hôpital de Mukenke. Edouard a été dénoncé par des voisins (même des membres du parti CNDD-FDD) mais celui-ci n'a pas été inquiété. Les mêmes sources ajoutent qu'il avait été malmené pendant la campagne référendaire par des Imbonerakure, accusé qu'il votera « NON ».

### **Un enfant tué en commune Muhanga, province Kayanza**

En date du 23 mai 2018, sur la colline Kivuzo, commune Muhanga, province Kayanza, un cadavre d'un enfant âgé de 2 ans a été retrouvé dans la rivière Ruvubu. Selon des sources sur place, cet enfant a été jeté dans cette rivière par sa mère, Odette Kwizerimana, parce que les frères de cette dernière l'avaient renvoyée à Bujumbura pour convaincre le père de l'enfant de le reconnaître légalement. Odette a été incarcérée au cachot pour femmes au chef-lieu de la province.

### **Attaque armée en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie**

En date du 26 mai 2018, vers 20 heures, des gens armés non-identifiés ont mené une attaque au domicile d'une prénommée Pascasie sis à l'avenue Kinyami, quartier Carama, zone urbaine de Kinama, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, trois personnes dont cette femme ont été blessées par balle et une somme d'argent non encore connue a été volée.

### ***III. CONCLUSION***

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tuerie, d'enlèvement, de torture, d'arrestation arbitraire et illégale ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants du pouvoir du parti CNDD-FDD sont rapportés.

Au cours de la période post-référendum constitutionnel, ce bulletin relève des cas de violations de droits liées à la participation à cette campagne.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes dont jouissent des jeunes de la milice Imbonerakure affiliés au parti au pouvoir CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR et des administratifs impliqués dans différentes violations sous la complicité affichée des pouvoirs publics.